



## FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX AU BURUNDI

### RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT

**Organisation des Nations Unies Destinataire:**  
PNUD

**Domaine prioritaire:**  
Reforme du secteur de la sécurité

**No. du Projet :** PBF/BDI/B-3  
**MDTF Office Atlas No :** 00066650  
**Titre du Projet:** Appui pour un Service National de Renseignement respectueux de l'Etat de droit

**Rapport No.:** 03/09

**Période couverte par le rapport:**  
1 Janvier-31 Décembre 2009

**Budget du Projet (PBF):**  
500,000 USD

**Liste des Partenaires d'exécution:**

- Gouvernement (Présidence de la République)
- BINUB
- SNR

**Etendue/Couverture géographique du projet :**

- Couverture nationale

**Abréviations et acronymes:**

- BINUB : Bureau intégré des Nations Unies au Burundi.
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement.
- SNR : Service National de Renseignement.

**Durée du projet/Projet clôturé:**

- Date approbation  
09 aout 2007
- Date de début opérationnel  
23 Octobre 2007
- Date initialement prévue pour la clôture  
24 Octobre 2008
- Date révisée pour la clôture  
31 Octobre 2009

## **RAPPORT NARRATIF**

### **I. Objectifs**

Permettre au SNR d'assumer son rôle et ses responsabilités vis-à-vis de la sécurité des institutions de l'Etat, des personnes et de leurs biens dans le strict respect de l'Etat de droit.

#### **Résultats attendus :**

1. Compréhension partagée du rôle et des responsabilités d'un service de renseignement au service du processus de paix dans le cadre de la démocratisation des institutions.
2. Contrôle parlementaire renforcé.
3. Les administrateurs et les officiers de renseignement accomplissent leur travail dans le strict respect de l'Etat de droit et des droits de la personne humaine.

#### **1.1 Liens avec le plan prioritaire de consolidation de la paix pour le Burundi**

Le présent projet est une initiative conjointe entre le Gouvernement du Burundi et les Nations Unies, qui s'inscrit dans le cadre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix au Burundi. Il vise à :

- Accélérer la réforme du SNR en apportant un appui à ce dernier pour répondre aux missions qui sont les siennes dans le strict respect de la loi et des droits de la personne humaine.
- Développer une meilleure compréhension des missions et des mandats du SNR dans une société démocratique
- Un programme complet de formation aux principes des droits humains et au respect de l'état de droit, et enfin de renforcer les capacités en gestion des ressources humaines et financières.

#### **1.2 Adaptation de stratégies de mise en œuvre en vue de l'atteinte des résultats attendus (si nécessaire)**

Au courant de l'exécution du projet, l'unité de gestion a appris à prendre en compte les procédures du PNUD en ce qui concerne les achats, délais de livraison ainsi que les recrutements

#### **1.3 Acteurs principaux d'exécution**

Les principaux acteurs d'exécution sont le gouvernement du Burundi, le BINUB et le PNUD. Ils travaillent main dans la main en se partageant les responsabilités dans l'exécution de chaque étape du projet.

## **II. Ressources**

### *Ressources Financières*

#### **2.1. Ressources financières non-PBF**

Seules les ressources PBF ont financé le projet

#### **2.2. Révisions Budgétaires**

Deux révisions budgétaires ont été approuvées par le Comité Technique de Suivi du 07/10/08 et 22/02/09 pour permettre une extension sans coûts du projet jusqu'au 31/10/09.

### *Ressources Humaines*

#### **2.3. Personnel national**

Trois postes : Directeur National du projet, Coordinateur et Assistante Administrative et Financière

#### **2.4. Personnel international**

Un poste : Le Project Manager qui occupe en même temps les fonctions de Chief Police adviser à la section intégré SSR-SA du BINUB.

## **III. Mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation**

### **3.1. Modalités d'exécution :**

Les partenaires principaux dans la mise en œuvre du projet sont le BINUB, le PNUD, et le Gouvernement du Burundi. Ces partenaires travaillent en étroite collaboration sur toutes les étapes de l'exécution du projet. La structure de base dans la mise en œuvre du projet est l'Unité de Gestion et de Coordination. Cette équipe élabore et présente les plans de travail annuels et trimestriels au Comité Technique de Suivi pour approbation. Un rapport y relatif est ensuite transmis au Comité de Pilotage Conjoint.

Un rapport trimestriel est transmis au CTS et au Comité de Pilotage Conjoint. Toute modification touchant les activités du projet ou l'allocation budgétaire doit être préalablement autorisée par le CTS. Les règles de procédures en vigueur au PNUD sont applicables au projet, le PNUD étant l'agence de mise en œuvre désignée.

### **Procédures d'acquisitions :**

Les fonds alloués au projet par le Comité de Pilotage conjoint ont été gérés directement par le PNUD qui était responsable de toutes transactions financières, d'achats et d'approvisionnement effectués sur la base du plan de travail préparé par l'unité de gestion du projet.

### **3.2. Modalités de suivi**

L'unité de gestion du projet était responsable du suivi quotidien des activités, et de la production périodique des rapports narratifs et financiers;

Le Comité Technique de Suivi, approuvait les rapports périodiques (4 mois) des résultats atteints par le projet, ainsi que la revue des rapports produits par l'unité de gestion et la validation des étapes du projet selon les recommandations formulées par une étude indépendante d'une organisation de la société civile,

Les rapports du comité technique de suivi étaient validés par le Comité de Pilotage Conjoint. Toutefois, une bonne analyse de l'état des lieux et une politique permanente d'anticipation ont permis à l'équipe du projet de trouver des solutions aux défis rencontrés au cours de l'exécution, permettant ainsi d'éviter des retards dommageables à la bonne exécution du projet.

Il est important de souligner que selon le directeur national du projet, le SNR a beaucoup appris de la rigueur dans la mise en œuvre du projet. Les échanges entrepris lors des séances de coordination mensuelles organisées par la section SSR-SA, avec les autres directeurs nationaux des projets PBF SSR ont permis de mieux appréhender les procédures d'exécution à partir des leçons apprises des autres projets.

### **3.3. Evaluations**

Comme l'exigent les termes du document de projet, une évaluation indépendante externe par la société civile a été faite à la fin de chacune des étapes du projet à savoir : les séminaires de réflexion et la formation des membres de la commission parlementaire Défense et sécurité. L'ensemble des activités s'est déroulée en ordre chronologique. Le démarrage de la deuxième activité a été conditionné par l'achèvement satisfaisant de la première activité et par la validation de l'évaluation par le Comité Technique de suivi du projet.

## **IV. Résultats**

### **4.1 Progrès réalisés en relation avec les produits et résultats planifiés :**

Renforcement des capacités professionnelles et techniques du personnel du SNR. Cette formation juridique et professionnelle qui a porté sur les Connaissances Juridiques, les Techniques professionnelles, les Connaissances Administratives, Police Judiciaire et les Modules Thématiques a jeté les bases d'un SNR qui accomplit son rôle et ses missions dans le strict de l'Etat de droit. Les écarts de comportement relevés dans le passé diminuent de plus en plus.

### **4.2 Progrès accomplis vers l'atteinte des résultats à moyens termes résultant de la réalisation des produits à courts termes au cours de la période couverte par le rapport**

Dans le souci de se rapprocher de la population, une journée porte ouverte a été organisée le 03 Juin 2009 dans les enceintes du service à Bujumbura. Cette journée a été suivie de descentes sur le terrain dans toutes les provinces du Burundi pour expliquer le rôle et les missions du SNR et restituer aux bénéficiaires à l'intérieur du pays les recommandations issues des séminaires de réflexion qui ont eu lieu à Bujumbura en Juin et Juillet 2008.

### **4.3 Résultats clés atteints pendant la période**

De Juin à Octobre, tout le personnel du SNR a suivi une formation juridique et professionnelle dans le but de lui permettre d'accomplir son rôle et ses missions dans le strict respect de l'Etat de droit.

Les modules (Connaissances Juridiques, Techniques Professionnelles, Connaissances Administratives, Police Judiciaire et Modules Thématiques) ont été traduits en Kirundi afin d'améliorer la compréhension de l'ensemble des participants à ces formations.

Ces modules serviront dans la formation de nouvelles recrues du SNR en guise de pérennisation des acquis du projet.

Au total 264 cadres et agents du SNR auront suivi une formation adaptée a leur besoins au cours des trois différentes phases de formation dispensée entre le 15 Juin et le 23 Octobre 2009 (19 semaines).

Mille livrets du code de déontologie du personnel du SNR ont été produits pour être distribués à tout membre du personnel. Chaque membre est appelé à faire sien ce code de déontologie, assumer avec sérieux et responsabilité son rôle et ses missions afin de travailler dans le strict respect de l'Etat de droit. Chaque membre du personnel a été formé sur le contenu de ce code.

Au cours de l'exécution du projet, il a été relevé qu'il allait être impossible de pérenniser ces acquis sans l'existence d'un Plan Stratégique de développement du SNR. C'est dans cette optique qu'une deuxième retraite complémentaire a été organisée en Avril 2009 pour la conduite de l'élaboration du plan stratégique de développement pour le SNR. Le plan a été rédigé et est en attente d'être validé par le gouvernement.

Selon le directeur national du projet, le SNR a beaucoup appris de la rigueur dans la mise en œuvre du projet. Le SNR compte suivre le même modèle dans l'exécution des futurs projets. Une bonne analyse de l'état des lieux et une politique d'anticipation ont permis à l'équipe du projet de trouver des solutions aux défis rencontrés au cours de l'exécution. Ceci a considérablement évité des retards.

### **4.4 Contraintes majeures**

Le renseignement étant un domaine sensible, les experts en sa matière ne courent pas les rues. De ce fait, le projet a connu des difficultés dans le choix de consultants pour conduire les différentes activités du projet.

Il y a aussi le fait que les personnels devant suivre la formation tout en vaquant aux activités quotidiennes d'un service aussi sensible que le SNR et son volume de travail, quelques absences aux cours ont été relevés.

### **4.5 Retard dans l'exécution du projet**

Les travaux de réhabilitation des locaux de formation ont mis plus de temps que prévu (trois mois) et les formations ont commencé avec quatre mois de retard. En sorte que le projet prévu être exécuté pendant 12 mois a été clôturé un an plus tard.

#### **4.6 Partenariats clés et collaboration inter Agences : impact sur l'accomplissement des résultats**

Le présent projet est une initiative conjointe entre le Gouvernement du Burundi et le Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) qui s'inscrit dans le cadre du Plan Prioritaire Pour la Consolidation de la Paix au Burundi. Le projet est mis en œuvre sous l'autorité conjointe du Service National de Renseignement, en partenariat la Commission de Défense et Sécurité de l'Assemblée Nationale avec l'appui du BINUB. Comme c'est la norme dans tous les pays démocratiques, les corps de défense et de sécurité sont soumis à un contrôle parlementaire. C'est dans ce cadre que la Commission Parlementaire chargée des corps de défense et de sécurité a été formée sur le contrôle parlementaire, les problématiques liées à la sécurité d'un Etat souverain, et en particulier dans la connaissance de ses attributions dans le domaine du suivi des questions nationales liées au secteur de défense et de sécurité ainsi qu'à celles réservées au domaine du Service National de Renseignement.

Une nouvelle ère de coopération entre le SNR et le Parlement pour un meilleur contrôle parlementaire renforcé a ainsi vu le jour.

Ce partenariat a permis à chacun de renforcer la connaissance et les limites de ses propres fonctions liées aux questions de sécurité et de sûreté de l'état mais aussi d'amorcer la professionnalisation et donc la responsabilisation de ces services dans le cadre global du développement du secteur de la sécurité, avec une confiance mieux affirmée et respectée, à travers la formation des cadres et agents et les retraites organisées dans le but d'améliorer et d'unifier une même lecture et compréhension des enjeux de ce service.

Grâce au concours du gouvernement, du BINUB et du PNUD, qui ont travaillé dans un système intégré, le projet a atteint les résultats attendus avec l'entière satisfaction de la société civile et des bénéficiaires.

#### **V. Futur plan de travail**

Le projet a clôturé ses activités le 31 Octobre 2009. Les actions entreprises à l'aide du projet PBF au cours des 24 mois du projet, pour rendre plus transparent et plus efficace le travail du SNR devront être poursuivies afin que ce service puisse être vraiment au service de la Nation et du citoyen.